

50 - Acquisition de fournitures de construction pour les ateliers municipaux - Constitution du groupement de commandes et autorisation de signature des marchés

M l'Adjoint LIME, Rapporteur : Dans le cadre de l'acquisition de fournitures de construction pour les ateliers municipaux, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi que les établissements publics municipaux «Citadelle - Patrimoine mondial», «Ecole Régionale des Beaux-Arts», «Scène des musiques actuelles - La Rodia» et «le théâtre musical» souhaitent se grouper pour la procédure de passation des marchés publics.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Ainsi il est proposé de créer une formule intégrée de groupement de commandes dans laquelle la Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec les missions principales de désigner les titulaires, de signer et de notifier les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement (art. 8-VII du Code des Marchés Publics). Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

Le montant annuel minimum estimé est de l'ordre de 310 000 € HT. La durée du marché est d'un an reconductible deux fois pour une durée maximum de 3 années.

Conformément à l'article 77-I du Code des Marchés Publics relatif aux marchés à bons de commandes, il est proposé de ne pas fixer de montant maximum à ces marchés, permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels ou pour répondre à des situations imprévues. Au regard de ce choix, et conformément à l'article 26 du Code des Marchés Publics, la procédure à retenir est celle de l'appel d'offres ouvert européen.

Le marché sera composé des 9 lots suivants :

Lots multi-attributaires :	minimum annuel HT
Lot 1 : Matériaux de construction et accessoires de pose	70 000 €
Lot 2 : Articles de quincaillerie et outillage de pose	60 000 €
Lot 3 : Produits sanitaires et plomberie	40 000 €
Lot 4 : Peinture	30 000 €
Lot 5 : Matériel électrique et matériel d'éclairage	60 000 €
Lot 6 : Produits sidérurgiques et dérivés	15 000 €
Lots mono attributaire :	
Lot 7 : Vitrerie	10 000 €
Lot 8 : Supports d'impression	10 000 €
Lot 9 : Plastiques et alvéolaires	15 000 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la constitution du groupement de commandes

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'avec les établissements publics municipaux «Citadelle - Patrimoine mondial» «Ecole Régionale des Beaux-Arts», «Scène des Musiques Actuelles - La Rodia» et «le Théâtre musical»

- autoriser M le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics et à signer les marchés correspondants.

«M. LE MAIRE : C'est un groupement de commandes pour acheter plus, donc moins cher.

C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.